



Formulaire d'adhésion 2022 - 2023

NOTE : les informations portées sur ce formulaire sont à usage strictement interne (comité du club, AEJT : cartes de membres, assurance, titres...) et protégées (RGPD)

N° de carte AEJT : F

Certificat de non-contre-indication à une pratique en

1°

ou

2°

FORMULE

(cadre réservé au club)

1. COORDONNÉES MEMBRE PRATIQUANT

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Profession :

Adresse postale complète :
.....
.....
.....

domicile : 0.....

portable : 0.....

Mail :@.....

2. TITRES

Titre actuel AEJT :

Autres titres :

3. TARIFS ANNUELS ET INSCRIPTION

➤ Carte de membre AEJT (assurance incluse) :
⇒ 40 € l'année par membre.

➤ Cotisations-club : 150 € l'année par membre (ou 3 fois 50 € par trimestres).

➤ Séances « Okuden » ou samedis supplémentaires : 5 € à la séance et par personne.

4. ADHÉSION

Pour les 16 /17 ans.

Le tuteur légal :

autorise

n'autorise pas

son enfant à venir et rentrer seul aux séances d'entraînements qui le concernent.

Pour les pratiquants concernés par l'étude Shihan-Gi

Je m'engage à suivre régulièrement l'Enseignement supérieur « Okuden », en accepter les conditions, et à n'en extérioriser aucun contenu.

Pour toutes et tous

J'autorise le club à diffuser mon image dans le cadre de ses activités (entraînements, cérémonies, publicité, presse, sites internet ou page Facebook).

J'autorise les responsables à prévenir les secours en cas d'accident et à suivre les démarches requises.

Je certifie avoir pris toutes les précautions nécessaires relatives au Covid-19 et m'engage à respecter les mesures et gestes d'hygiène et de protection en vigueur (selon les indicateurs sanitaires du moment et les directives officielles).

Je demande le titre de membre actif de l'Association « ACJJT », adhère à son Éthique et à son Règlement Intérieur, et constitue un dossier complet d'inscription : montant des adhésions et certificat médical AEJT obligatoire (cf. verso du bulletin)

FAIT POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

Après lecture du présent document recto-verso :

➤ J'inscris la mention "Lu et approuvé",

➤ Et je signe (détenteur de l'autorité parentale pour les moins de 18 ans) :

À

Le

CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

(pour la saison sportive en cours)

Seul le formulaire « de non contre indication à la pratique » rempli par un médecin et validé par l'AEJT, ouvre droit à une pratique en « 1° » ou « 2° formule » (pédagogie, programmes et examens adaptés à l'âge et aux capacités physiques et sportives nécessaires à la pratique)

POUR PRATIQUER

ENTRAÎNEMENTS RÉGULIERS : «Kimono» blanc, ceinture de couleur, tee-shirt blanc (féminines), et si possible « zooris » (sandales de paille).

Par la suite un « tanto » (poignard caoutchouc) et un « tambo » (bâton court) seront nécessaires.

 Pour un essai éviter le short

L'ENCADREMENT TECHNIQUE

奥
伝
師
範

La méthode de jujitsu traditionnel japonais, dénommée « WA-JUTSU », vous est proposée par M° Jean-Marc LAHAUSSE, « OKUDEN SHIHAN », formé régulièrement au Dojo Central européen de l'AEJT et titulaire du Brevet d'encadrement (B.F.F toutes catégories).

POUR NOUS CONTACTER

M. et Mme LAHAUSSE - ACJJT -
1234 Chemin Pied Marin N°1 - 84380 MAZAN

 04 90 69 67 16

 wajutsucomtat84@gmail.com

 contact@wa-jutsu-comtat.fr

Mairie de Carpentras : 04 90 60 84 00

Mairie de Saint Didier : 04 90 66 01 39



POUR EN SAVOIR PLUS

Site internet du club :

<http://www.wa-jutsu-comtat.fr>

Site internet de l'Académie Européenne :

<http://www.aejt-jjquero.com/quero.htm>

ACJJT

Amicale Comtadine
de Ju-Jutsu Traditionnel

Bulletin d'Inscription 2022 - 2023



CARPENTRAS Salle des Arts martiaux Complexe sportif P. de Coubertin **LE MARDI**

SAINT-DIDIER Centre sportif et culturel 332 Chemin Neuf **LE LUNDI**

JOURS ET HORAIRES par lieux et par catégories

➤ **LUNDI** : (Dojo des Garrigues, hebdo)

15H30-16H30 : jujitsu spécifique seniors

16H30-17H30 : jujitsu perfectionnement kyus et ceintures supérieures

➤ **MARDI** : (Salle des Arts Martiaux, hebdo)

jujitsu tous niveaux ados-adultes : **19H00-20H30** puis niveaux supérieurs 1 semaine sur 2 (20H30-21H30)